

**LA LETTRE DE L'ANTENNE
DEPARTEMENTALE DU CNID 28**

**Numéro 7
Avril 2012**

LE CANNABIS

HERBE DIABOLIQUE !

LES DROGUES DE SYNTHÈSE

DOSSIER : Faut-il LÉGALISER LE CANNABIS ?

LE MOT DU PRÉSIDENT

ambages la toxicité et la dangerosité de toutes les drogues et le caractère illicite de leur consommation.

Une récente session parlementaire associant députés et sénateurs, après avoir auditionné de nombreux spécialistes, médecins, psychologues, éducateurs, policiers, magistrats, a conclu que « l'Etat ne devait céder ni à la facilité du développement de la toxicomanie ni à la facilité des solutions de façade.

Elle a proposé en particulier :

- L'amélioration de la prévention à organiser dès le plus jeune âge,
- Une meilleure formation en addictologie des professionnels de santé et des enseignants
- Le rejet de l'expérimentation des centres d'injections supervisés, non adaptés à la situation française
- La confirmation de l'interdit opposé à toute consommation illicite de stupéfiants et la mise en place d'une stratégie de dissuasion.

Le CNID 28 ne peut que se féliciter de cette prééminence accordée par les parlementaires à la prévention dès le plus jeune âge. Cette conviction est la nôtre depuis des années car nous sommes

persuadés qu'apprendre à dire **NON** est plus facile à gérer que d'aider un toxicomane à se libérer de son addiction. Si l'on sait que le premier contact avec le cannabis a lieu vers 11-12 ans, c'est dès le début de l'école primaire qu'il faut aborder le problème de la drogue. L'expérience montre que les enfants sont très précocement réceptifs à ces messages d'avertissement comme s'ils avaient l'intuition qu'il s'agit de quelque chose de grave.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, les associations bénévoles tel -le CNID 28- sont indispensables pour relayer l'action des pouvoirs publics, non pour faire la morale, mais pour **INFORMER**.

Nous ne serons jamais assez nombreux pour agir. Si vous vous sentez concernés par l'avenir de notre jeunesse en danger, rejoignez-nous !

Nous avons besoin de vous.

Notre jeunesse a besoin de vous, **VRAIMENT !**

Michel Sémerly

(michelsemerly@gmail.com)

LÉGALISER LE CANNABIS ?

Pourtant le joint, pas si COOL que ça !

DÉPÉNALISER : supprimer légalement une infraction. C'est un euphémisme pour ne pas dire légaliser.

LÉGALISER : rendre légal, donc autoriser en toute liberté la production et la consommation de drogue.

Que cachent d'abord ces 2 mots, DÉPÉNALISER ET LÉGALISER ?



« Vous pouvez légaliser le cannabis mais je ne souhaite pas de vous trouver sur le chemin de quelqu'un qui conduit à vive allure sous l'emprise de celui-ci. »

Docteur Xavier Emmanuelli.

Alors où nous mènerait la libération du cannabis ?

Pour le Professeur Jean COSTANTIN, pharmacologue, président de Centre National d'Études et de Recherches sur les Toxicomanies, la légalisation ne peut qu'aboutir à faire exploser le nombre de consommateurs et les dommages physiques et psychiques associés.

Ces dommages, quels sont ils ? :

Une altération des fonctions du cerveau : difficultés de concentration et d'apprentissage (échec scolaire), modification de la perception visuelle, diminution des réflexes, accès de violences incontrôlées, anxiété et même dépression avec tendances suicidaires.

Une augmentation des risques de cancer des voies aéro digestives supérieures et des poumons : 1 joint contient 7 fois plus de goudron et de monoxyde de carbone qu'une cigarette.

Le cannabis est une drogue piège par excellence puisqu'elle se fait oublier alors que la molécule toxique, le tétrahydrocannabinol (T.H.C.) reste présent dans les graisses du cerveau : il faut 20 jours pour éliminer le T.H.C. d'un seul joint !

EN RÉSUMÉ :

- Marginalisation
- Echec scolaire
- Insécurité routière
- Cancer

EST-CE BIEN
CE QUE NOUS SOUHAITONS
POUR NOS ENFANTS ? **NON !**

**Alors informons-nous,
soyons vigilants et attentifs
à nos jeunes en danger !**

Les drogues de synthèse : un marché en pleine expansion pour les pays émergents

Les drogues de synthèse représentent un marché en expansion depuis 2009 se substituant progressivement drogues végétales.

Les plus répandues sur le marché mondial sont les dérivés des amphétamines (Ecstasy), les poppers, le GHB, et récemment de nombreuses variétés d'amphétamine dont la méphédronne synthétisée depuis un an, et qui sont vendues sur internet au prix que l'on pourrait qualifier de dérisoire par rapport à celui nécessaire pour l'achat de toute autre substance végétale psycho active, type cannabis, cocaïne, héroïne.

Depuis 5 ans les efforts exercés par toutes les associations de prévention et particulièrement le CNID pour alerter le public du danger de ces substances ne semblent pas avoir suffisamment alerté les parents de l'activité nocive de ces nouvelles molécules de synthèse sur le cerveau de

leurs enfants ou selon les rapports de la MILDT nous constatons un taux de plus en plus élevé de jeunes devenus dépendants de ces produits, atteints de troubles psychotiques, conduisant à des crises de schizophrénie.

Ces produits de synthèse sont élaborés dans des laboratoires semi-clandestins en Asie comme l'Inde ou la Chine, Etats où il est absolument interdit de les consommer sous peine d'emprisonnement à vie.

Ne serait-il pas opportun d'exiger de l'Etat français des lois très sévères pour éradiquer le commerce de ces produits qui deviennent un véritable fléau pour notre jeunesse ?

Ces molécules chimiques si généreusement vendues pour un prix relativement modique aux abords des lycées, collèges, entreprises privées ou publiques nuisent à

notre société, entraînant une dégradation morale, intellectuelle et physique des consommateurs au moment où la mondialisation exige un effort accru en tout domaine pour concurrencer les pays émergents situés à l'est de l'Europe.

Ces derniers pour assurer le développement de leur activité économique et de leur recherche ont une juridiction très sévère que l'on pourrait qualifier ici de brutale vis-à-vis des consommateurs de substances illicites pour préserver le capital intellectuel de leur population et dans ce même temps, c'est le nôtre qui s'affaiblit.

C'est une guerre économique et une guerre faite à notre société qui ne dit pas son nom car nombreux sont les accidents et violences en tout genre dont on n'ose même pas avouer au public l'origine.

Jean Pic

COURRIER des lecteurs

Depuis quelques semaines, mon fils qui a 14 ans, a changé de comportement à la maison. La vie de la famille ne semble plus l'intéresser. Il se met en colère à la moindre remarque ou bien il éclate de rire sans raison. Au collège, ses résultats qui étaient très correctes jusqu'alors, sont devenus très médiocres. Et quelque chose m'inquiète plus particulièrement : son regard est devenu bizarre et ses yeux sont injectés de sang. Comment savoir ce qui se passe ? S'est-il mis à boire, ou bien est-ce qu'il se drogue ? J'avoue que je n'ose pas l'interroger. Que me conseillez-vous ?

Mme F.S. de Dreux

Réponse

Un mot d'ordre : calme et sérénité (ce n'est pas forcément évident mais c'est l'essentiel) Faites part à votre fils de vos inquiétudes, sans pour autant dramatiser. Peut-il vous donner des explications quant à ses résultats scolaires, les changements de son comportement et de son aspect physique ? S'il finit par vous avouer qu'il « fume », surtout pas d'explosion moralisatrice de votre part ; Discutez, discutez,restez très proche de lui, interrogez-le sur ses éventuelles difficultés, ses éventuelles doléances, si courantes à l'adolescence ! Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer si vous le souhaitez afin d'envisager avec vous la conduite à tenir.

Je suis retraitée et j'habite dans une commune résidentielle limitrophe de Chartres. Je suis confrontée à un véritable dilemme : en effet, je ne sais comment gérer la situation suivante ; depuis peu, un couple et un adolescent se sont installés dans la maison face à la mienne de l'autre côté de la rue. La chambre du garçon donne sur ma cuisine et je le vois fumer ce que l'on appelle une pipe à eau. Il pratique cet exercice quotidien hors de sa chambre par la fenêtre comme s'il redoutait d'être surpris par ses parents et pour sans doute éviter que l'odeur ne soit détectée dans la maison.

Je me sens démunie et inquiète face à ce garçon. Dois-je prévenir ses parents qui ne sont sans doute pas au courant ?

Dois-je l'aborder afin de lui faire prendre conscience des dangers qu'il court ?

Merci de m'éclairer

Mme Fabienne S. Le Coudray

Réponse

Votre situation est en effet délicate. Mais essayez dès que possible d'établir une relation avec vos nouveaux voisins voire de les inviter chez vous ! Une fois le dialogue bien engagé, il vous sera possible dans un premier temps de poser une question (ingénue) au jeune garçon concernant son activité à la fenêtre de sa chambre et d'établir un dialogue avec lui. Vous pourrez ainsi apprécier la nature de ses relations avec ses parents, ou même de ses éventuelles difficultés... et la confiance installée entre vous vous permettra peut-être d'entamer un dialogue constructif avec ce jeune avant que d'en informer ses parents en cas d'échec..

Nous sommes à votre disposition afin de vous remettre des documents informant des dangers de cette consommation et éventuellement recevoir les parents s'ils le souhaitent.

Lu pour VOUS

Pour les Parents :

« Cannabis, ce que les parents doivent savoir »

par Serge Lebigot
aux éditions Lethielleux

Beaucoup s'alarment aujourd'hui à juste titre des addictions qui touchent les jeunes : alcoolisation rapide, heures passées devant les écrans d'ordinateurs, drogues. Parmi ces dernières, le cannabis est souvent considéré comme moins dangereux, voire qualifié de « drogue douce ».

Or il n'en est rien, souligne Serge Lebigot. A travers un propos très accessible qui vulgarise nombre d'études, l'auteur informe les parents sur les nombreux risques encourus par les jeunes, notamment sur le plan sanitaire.

Comment se comporter face à un adolescent qui consomme du cannabis ? Quelle attitude adopter pour ne pas le braquer ? Comment poursuivre le dialogue ? Nourri d'une véritable expérience, cet ouvrage donne les éléments nécessaires à cet accompagnement.

Pour les Ados

« Les drogues, un piège »

par M.J. Auderst, J.B. Held
et J.F. Bloch-Lainé
aux éditions La Martinière Jeunesse

Ce livre dénonce toutes les drogues sans exception, du tabac à l'héroïne, en passant par les drogues de synthèse. Pour ne pas tomber dans leur piège et pouvoir leur dire non, il faut les reconnaître et être conscient de leurs effets.

Cet ouvrage a été conçu en ce sens : les auteurs, deux spécialistes des adolescents et un médecin, ne font pas la morale mais dans chaque chapitre, donnent leur avis sur un ou plusieurs aspects des drogues et avertissent des conséquences, plus ou moins graves, qu'entraîne leur prise.

ADRESSES
utiles



N'hésitez pas à nous faire part
de vos remarques, vos suggestions, vos témoignages.

COMITE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA DROGUE

RENSEIGNEZ-VOUS, REJOIGNEZ-NOUS

CNID 28 - BP 95 - 28110 LUCÉ - 06 74 97 61 94

En cas de problème, vous pouvez vous adresser au Centre **Aurore**
Aide et Prévention des Toxicodépendants par l'Entraide Centre de Soins A.P.T.E.
Château des Ruisseaux - 2 rue du Gal Dufour de Noirofosse - 02880 BUCY-LE-LONG
Tél. 03 23 72 22 80 - Fax : 03 23 72 22 88 - E-mail : centreaufe@aurore.asso.fr